

67  
Le chantier  
et l'avenir

Membre du rang a fait notice de déposer  
~~la copie~~ l'acte de répartition se rapportant  
au dit process verbal dans les huit jours de  
la date de l'avis signifié.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Lucien Labelle secondé par  
M. Jérémie Babin que la séance soit levée

Adopté unanimement

(Signature)

dict mes.

P. E. Target

Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly  
A une assemblée publique des électeurs  
du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire  
des sessions, le huitième jour de janvier des  
mouvements après avoir donné l'avis confor-  
mément au Code Municipal de la Province de  
Québec

Proposé par P. E. Target ~~secondé~~ marchand  
du Canton Joly secondé par Joseph Gagnon  
cultivateur du Canton Joly que M. Charles  
Martin soit nommé président d'élection.  
A dix heures de l'avant midi l'assemblée  
est ouverte:

Proposé par M. Antoine Tessier cultivateur  
du Canton Joly secondé par M. H. W. Leguéril  
marchand du Canton Joly que M. Jas. Larocque  
marchand du Canton Joly soit ~~nommé~~ élu  
conseiller en remplacement de M. Antoine  
Tessier sortant de charge

En amendement proposé par M. Joseph Larocque  
marchand du Canton Joly secondé par M.  
Joseph Gagnon cultivateur du Canton Joly  
que M. James Mc Gibbon marchand  
du Canton Joly soit élu conseiller en

remplacement de M. Antoine Tessier sortant-de charge.

Proposé par M. Paul-Emile Target-marchand du Canton poly secondé par M. Gédéon Labelle cultivateur du Canton poly que M. Pacifique Labelle soit élu conseiller en remplacement de M. François Lacroix sortant-de charge

En Amendement - Proposé par John Vallerie cultivateur du Canton poly secondé par Joseph Demers industriel du Canton poly que Hormidas, Alphonse Legari marchand du Canton poly soit-il élu conseiller en remplacement de M. François Lacroix.

Proposé par M. John Vallerie, Thomas Labanté, Joseph Demers, P.E. Target - M. Jas. Larueque que le ball soit aussi pour procéder à l'élection de H. W. Legari & Pacifique Labelle et Joseph Larueque & James Mc Gibbon.

M. Jas. Larueque resigne au favor de M. James Mc Gibbon qui est élu en remplacement de Antoine Tessier. Une heure apres l'ouverture du ball, c'est à dire à midi et demie exactement M. Hormidas Legari resigne et M. Pacifique Labelle est élu en remplacement de M. François Lacroix.

(Signé) Charles Martin

Vraie Copie

President d'élection

J. Bigras Secrétaire.

Cousilliers	1898
"	1898
"	1898
"	1899
"	1899
"	1900
"	1900

P.E. Target-
Gédéon Labelle
Joseph Demers
Jeremy Boisvin
Joseph Gagnon
James Mc Gibbon
Pacifique Labelle

Canada      } Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec      }  
 District d'Ottawa      } Je James Mc Gibbon ayant été durement  
                         ~~nommé~~  
                         <sup>élu</sup> conseiller de la Municipalité du  
                         Canton Joly faire serment que je remplirai  
                         bien et fidèlement les devoirs de ma charge  
                         et cela au meilleur de mon jugement et de ma  
                         capacité - ainsi que Dieu me sait en aide.  
 Assurément ce cinquième      }  
 jour de Février 1900      } James Mc Gibbon  
                         ~~J. B. Bignan et ses télés~~      } Conseiller

Canada      } Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec      }  
 District d'Ottawa      } Je Pacificus Labelle ayant été durement  
                         élu conseiller de la Municipalité du Canton  
                         Joly faire serment que je remplirai bien et  
                         fidèlement les devoirs de ma charge et cela  
                         au meilleur de mon jugement et de ma capa-  
                         cité - ainsi que Dieu me sait en aide.  
 Assurément ce quinzième      }  
 jour de Février 1900      } Pacificus <sup>sa</sup> Labelle  
                         ~~J. Bignan et ses télés~~      } Conseiller.

Canada      } Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec      }  
 District d'Ottawa      } A une session générale du Conseil municipal  
                         du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire de session  
                         le cinquième jour de Février en l'an deux mille  
                         de l'après-midi en l'année de neuf cent  
                         conformément aux dispositions du Code  
                         Municipal du Canton Joly à laquelle session  
                         ont été présents M. le Maire P. E. Forget  
                         et M. M. les Conseillers James Mc Gibbon;

Joseph Gagnon; Jeremy Boivin; Paquin Labelle,  
Joseph Lemire . formant un

gouvernement sans la présidence de M. le Maire  
Héritier St-Aubin et administré et en conseil st-Aubin et  
administré par résolutions comme suit:

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par  
M. James McLebbon que les résolutions passées  
à la session dernière soient confirmées

Adopté unanimement -

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par  
M. Joseph Lemire que M. P. E. Forget -  
soit nommé ~~pour~~ <sup>à</sup> président pour la  
élection du Maire.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Jeremy Boivin que M. P. E. Forget -  
soit nommé maire de la Municipalité du  
Canton Joly.

Adopté unanimement -

P. E. Forget

Président d'Élections du village

J. H. Gagnon  
Det: tris.

Canada } Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec }  
 District d'Outaouais } Je Paul Emile Torgat — ayant été élument  
                             nommé maire de la Municipalité du  
                             Canton Joly faire serment que je remplirai bien  
                             et fidèlement les devoirs de ma charge et cela  
                             au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
                             Ainsi qu'il me semble en faire  
                             Assentiment à ce cinquième jour  
                             de Février 1900                              P. E. Torgat  
                             J. B. Bignan Sec. trés.                      Maire

Conformément à leur avisement les  
 Conseillers de la Municipalité du Canton  
 Joly M. M. P. E. Torgat; Pacifique Labelle; Jeremy  
 Boivin; James Mc Gibbons; Joseph Denvers; Joseph  
 Gagnon, si assemblent  
 pour procéder aux affaires de routine et  
 font les résolutions suivantes:

Proposé par M. Joseph Denvers secondé par M.  
 Pacifique Labelle que ce conseil autorise  
 M. le President de l'élection du Maire et M.  
 le Secrétaire-Trésorier de signer les seances reso-  
 luées notamment M. le Maire du Canton  
 Joly.

A adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
 M. Pacifique Labelle que le Compte présenté par  
 M. Mercier Dauphin pour avoir travaillé  
 et détruit du bois au chenal vers le 2 Octobre 1897 soit accepté  
 et payé, la somme de \$ 9.50 pour le 26 Avril 1900  
 J. B. Bignan Sec. trés.

A adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Bainim secondé par M. James Mc Gibbon que le Comptable de M. Octave Poubl au montant de \$3.00 pour avoir passé sur son terrains pour se rendre au cheval et soit accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Bainim secondé par M. Joseph Gagnon que la résignation de M. Pacifique Labelle comme inspecteur de voirie soit acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Joseph Gagnon que M. Ghislain Vallé soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Pacifique Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers que M. Joseph Laindon fasse la somme entière de l'mande insuffler par le règlement N° 16.

Proposé par M. Jeremy Bainim secondé par M. Joseph Gagnon que ce conseil fait renouveler de la Mandie de l'mande insufflé par le règlement N° 15.

Proposé par M. Jeremy Bainim secondé par M. James Mc Gibbon que M. Adolphe Provost & Guiliard soient autorisés à faire exécuter le règlement N° 15 et en faire rapport au ~~conseil~~ ~~et au~~ ~~la~~ ~~dit~~ conseil.

Adopté unanimement.  
bureau des Conseil.

Proposé par M. Jas. Gagnon secondé par M. Pacifique Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Canada      Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec }      District d'Ottawa }

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly, convoquée par J. A. Biganess, secrétaire-trésorier et tenue à la salle ordinaire des sessions, le samedi 1<sup>er</sup> juillet de l'année dix-neuf cent cinquante-sept conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. le pro. Maire Jeremy Bailliu et M. M. les conseillers Gédier Labelle; Joseph Gagnon; Pacifique Labelle; James Mc Gibbon; Joseph Demers.

formant le quorum du conseil, sans la présidence de M. le pro. Maire; les autres conseillers P. L. Forget -

ayant, après vérification reçus avis de l'convocation de cette session n'ont pas été nommés et le conseil régle et statue par résolution comme suit:

Proposé par M. Gédier Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. Jeremy Bailliu soit nommé pro. Maire.

Proposé par M. Gédier Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. J. B. Bertheau soit chargé de mettre de la neige sur le pont et devra charger le prix ordinaire à la jaurie pour un homme avec son cheval.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. Pacifique Labelle que M. J. A. Biganess soit tenu chargé de représenter la Corporation dans la cause de W. H. Legge Esq.  
 La Corporation du Canton Joly et de faire

les démarches nécessaires pour le succès du  
procès et si l'est dans l'obligation de se rendre  
à Montréal pour information auprès des  
avocats qu'il lui soit accordé une somme  
de \$10,00 pour le dit voyage.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M.  
Joseph Gagnon que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

C.

J. Poirier

Pr. Maire

Brigades horticoles.

Canada } Municipalité du Canton de  
Provinces du Québec } Poirier

À une session générale du Conseil Municipal  
du Canton de Poirier à la salle ordinaire des  
sessions, le cinquième jour de Mars dix neuf  
cents, dix heures de l. après midi conformé-  
ment aux dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec, à laquelle session sont  
présents M. le Maire P. L. Target et M. M. les  
Conseillers Jérémie Boivin; Gédore Labelle;  
Joseph Gagnon; James Mc Gibbons; Joseph  
Dernière; Pauvres Labelle formant le quorum dans  
la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Poirier Labelle secondé par M.  
James Mc Gibbons que les résolutions passées à la  
séance spéciale du 6 Février 1900 soient confirmées  
Proposé par M. Jos. Dernière que la résolution autorisant  
le Secrétaire Trésorier que il fasse faire les  
dépenses nécessaires au succès du procès de W. H.  
Legari vs. La Corporation du Canton de Poirier me  
soit faite exécution.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par  
M. Jos. Gagnon que le Compte de M. Israël  
Belanger approuvé par l'Inspecteur de marine  
au montant de \$ 3.3<sup>74</sup> payable par Louis Trudeau,  
Israël Belanger, ~~Pierre Dauphin~~, Charles Martin,  
Ernest Renaud & Israël Nault soit accepté et  
payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Giban secondé par  
M. Jos. Gagnon que le Compte présenté par  
M. Octave Béchette autorisé par M. le Maire  
pour construction de l'enseigne du pont soit accepté  
et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Bainier secondé par M.  
Jos. Gagnon que M. Pops. Damour soit nommé  
auditeur des Comptes du Secrétaire-Trésorier  
du Comté d'Algoma. Il fera son rapport dans  
le Cour du mois de Mars.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M.  
Jos. Gagnon que le Compte de M. P. G. Forget  
au montant de \$ 225<sup>00</sup> lui soit accepté et  
que le dit montant de \$ 225<sup>00</sup> soit payé au  
dit P. G. Forget.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
Gédéon Labelle que ce conseil approuve la loi  
abolissant les subventions municipales à l'indus-  
trie en adaptant la législation d'Ontario au celle  
prohibitive sociale.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par  
M. Jeremy Bainier que M. P. G. Forget soit

au cours de laquelle j'aurai autorisé de lancer une mèche dans la salle pour les assemblées du conseil.

Adopté unaniment.

Proposé par M. Jeremy Bairin secondé par M. Joseph Lagnau soit que la danse soit levée.

Adopté unaniment.

*J. Bignouesse Secrétaire.*

*P. E. Forget  
Maire*

Canada

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le douzième jour de Avril deux mille quatre cent et deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M. M. les conseillers Jeremy Bairin; James Mc Gibbon; Pacifique Labelle, Joseph Demers, Joseph Lagnau. Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Jeremy Bairin que les résolutions passées à la session du cinquième jour de Mars deux mille quatre cent soixante et une soient confirmées.

Adopté unaniment.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Pacifique Labelle que la somme de cent quatre-vingt-trois francs soit payée au la Corporation Municipale du Canton de Labelle pour l'année 1900.

Adopté unaniment.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Pacifique Labelle que ce Conseil confirme les

licences pour venir un hotel pour y détailler des  
lieux envoient à M. J. B. Bertheaume,  
Auguste Dumoulin et Napoléon Paquet;  
Que les dits hôteliers devront le jour des exécu-  
tions assurer leur train canotable et payer  
par eux.

Adopté unanimement.

III

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M.  
Joseph Gagnon que le trésorier. Trésorier soit  
autorisé à fournir dans les contribuables qui  
sont arrivées.

IV

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M.  
Révolution arrondie James Mc Gibbow que ce conseil lance de M. P. G.  
le 2 Mai 1900 Target une salle pour ses séances, les séances  
de la Cour et les assemblées des Commissaires de la  
assemblée publique du Conseil pour la somme  
de cinq piastres par mois au moins et piastre  
par année. Le dit Locateur devra chauffer et  
entretenir la dite salle.

Le ditz ~~salle~~ Conseil devra lancer la ditz  
salle durant dix ans au prix de soixante piastres  
par année. La ditz salle devra avoir une grandeur  
de 24 x 40 pieds tout bien finie.

V

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Joseph Dernier que un règlement soit  
préparé pour fixer l'endroit où les séances  
devront se tenir et à des heures de l'avant midi  
pour l'heure, que lorsqu'les séances seront  
à des heures de l'avant midi.

VI

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M.  
Pacifico <sup>Lalibelle</sup> que M. Napoléon Paquet fils soit  
nommé pour régler la difficulté que consiste

au sujet de la Manle Brisson, le dit M. Nault  
devoit donner avis au secrétaire du jour et  
l'heure que il sera aux les lieux pour régler cette  
dite difficulté.

Adopté unanimement -

VII  
Proposé par M. J. Boivin secondé par M. Gao.  
Demande que la séance soit levée.

Adopté unanimement -  
P. E. Forget

J. B. Ziganee Secrétaire

Maire

Province de Québec } Municipalité du Canton de l'oly  
District d'Ottawa }

Mai 1900  
A une session générale du Conseil Municipal  
du Canton de l'oly tenu à la salle ordinaire des  
sessions le septième jour de Mai mil neuf cent  
et deux heures de l'après midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec à laquelle session sont  
présents M. le Maire P. E. Forget et M. M.  
les Conseillers Gédéon Labelle; Joseph Demers;  
Jeremy Boivin; James Mc Gibbon; Pacifique  
Labelle; Joseph Lagnau \_\_\_\_\_ formant  
un quorum sans la présence de M. le Maire  
Il est statué et ordonné et ce conseil statué  
et ordonné par résolutions communiquées  
Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M.  
Joseph Demers que les résolutions passées à la  
séance du dix Avril dernier, moins la résolution  
IV soient confirmées.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M.  
James Mc Gibbon que ce conseil lève de M.  
P. F. Forgette marchand de 8<sup>e</sup> Agathe une

salle publique pour ses assemblies, pour les séances de la Cour de Magistrats, pour les assemblies des Commissaires au prix de cinq piastres par mois ou soixante piastres par année.

Que le dit Locateur devra chauffer et entretenir la dite salle en bon ordre.

Que le dit conseil devra louer la dite salle durant dix ans au prix de soixante piastres par année  
Que la dite salle devra avoir une grandeur de 24 X 40 pieds.

Que la dite résolution N° IV passe le dixième jour d'Avril <sup>dernier</sup> soit ~~annulée~~ et annulée.

En amendement:

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Joseph ~~Bégin~~ Demers que ce conseil ne loue pas la dite salle publique pour ses assemblies publiques, de M. V. T. Target de St Agathe, au prix de soixante piastres par année.

Que le dit Conseil ne loue pas la dite salle durant dix ans.

Pour la motion principale - Gédéon Labelle; James Mc Gibbon; Joseph Gagnon;

Pour l'amendement - M. Jeremy Boivin; Joseph Demers; Pacificque Labelle.

Les conseillers étant à voix égale M. le Maire vote pour la Motion principal qui est adoptée.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Joseph Gagnon que l'audition des Comptes de la Municipalité du Canton de Valcourt pour l'année 1898-99 <sup>soit</sup> ~~soit~~ par M. V. P. Hammar soit accepté et servir de base à l'audition prochaine.

Adoptée unanimement.

V  
Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Paiffry, Labelle que le règlement - N° 16 soit promulgué dans toute sa tenue.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Joseph Gagnon que M. J. A. Biganeau secrétaire, sur requête verbal faite par M. C. Churchouse représenté par M. D. V. Adams soit nommé surveillant spécial pour amender le procès verbal verbalisant une partie du chemin de front - du lot N° 26 du rang A et de la Manche du rang A entre les N° 27 et 28.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedean Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. T. Proscast - inspecteur à venir soit nommé par le Secrétaire de faire faire les embases sur la propriété de M. P. E. Forget en face la propriété de M. P. Simard, de cette date à 8 jours.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jas. Gagnon secondé par M. Gedean Labelle que M. Alphonse Dindan soit payé au montant de \$3.00 pour entretien d'herbe de la Manche - Orban pour l'année 1899-1900.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gedean Labelle que la requête présentée par M. Napoleon Marinier demandant la permission de tenir un hôtel de tempérance soit accordée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Gedean Labelle que M. l'inspecteur de voirie soit autorisé à taper faire repérer la nature de bois

de la Manche A.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par  
M. Gédéon Labelle que la somme de \$12.38  
soit payé par les ~~autres~~ propriétaires au le  
propriétaire selon la désignation fait par  
le Contrat qui devra être procuré par le  
propriétaire du lot N° 27 du rang B. de  
cette date à 9h00 ou si l'heure n'est pas le cas,  
pourra poursuivre ledit propriétaire du  
lot N° 27 pour le paiement intégrale  
de la dite somme de \$12.38.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
Gédéon par Labelle que M. le Secrétaire-Trésorier  
soit autorisé à régler la cause de M. H. W. Legaré  
Ds. La Confération du Caillou Jaly payant les  
frais opérés être approuvée par M. le Maire but  
sauf mesures contre M. P. C. Forget.

Adopté unanimement.

payé le 25 Juin 1940  
af \$5.67 Balance payé

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par  
M. Joseph Demers que le Campsite de \$9.50  
soit autorisé par M. le Maire <sup>fournir</sup> de refaire <sup>par son</sup> la  
Manche du rang B. soit payable par les Intéressés  
du dit rang B. payé à M. Jules Brassard.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M.  
James Mc Leish que M. le Secrétaire-Trésorier  
soit autorisé de poser une lanière sur le pont.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par  
M. Joseph Lagnau que M. le Secrétaire-Trésorier  
soit autorisé de notifier M. Napoléon  
Pavel <sup>fils</sup> de refaire son chemin et si il ne peut

les bravanes nécessaires pour laisser un bon passage. M. le Secrétaire sera autorisé de faire faire les travaux.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M. Gédéon Labelle que M. Alph. Belanger soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Joseph Bolduc.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M. Jeremy Bainbridge que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Lignaud Secrétaire. P. E. Forget  
Maire

Province de Québec } Municipalité du Canton Joly  
District d' Ottawa }

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ardennaise des sessions le quatrième jour de juillet mil neuf cent-dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire et M. M. les Conseillers Joseph Demers; Joseph Lagnau; Gédéon Labelle; James Mc Gibban

P. L. Turgeon  
P. E. F.  
Maire

Formant un mandat pour la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne que résolutions communales suivantes soient proposées par M. Joseph Lagnau secondé par M. James Mc Gibban que les résolutions passées à la séance du septième juillet de l'an 1900 soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Joseph Lagnau que M. le Maire et M. le Secrétaire Trésorier en leur qualité respectives soient autorisés de signer et cautionner un bail devant la salle du Conseil pour de V. F. Forget d'après la résolution passée le septième jour de Mai 1900.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M. Gédéon Labelle que M. le Maire soit autorisé la somme de quatre piastres soit payé à M. P. Forget pour deux tables et la somme de quatre piastres pour huit chaises, formant en tout la somme de huit piastres.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Derniers secondé par M. James Mc Gibban que M. Gédéon Labelle soit autorisé à faire faire 6 bâches de 12 pieds et 2 bâches de 10 pieds.

Adopté unanimément.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. Joseph Lagnau que M. le Secrétaire-Tresorier soit autorisé de pourvoir le propriétaire du lot N° 27 du rang lettré A du Cantion Galy pour la somme de \$12.38 pour brûrance faits au chemin de front-voisin de à la Première Range.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M. James Mc Gibban que M. l'Inspecteur de police soit autorisé à faire refaire d'une manière convenable les emmantes faits devant la propriété de M. H. W. Legari près du pont de la Bresse aux Brugnais.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M. Joseph Lemire que M. l'Inspecteur de mairie M. Pierre Dauphin fils soit autorisé à faire repasser d'une manière convenable le pont cité sur le N° 1 du rang letter D.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lemire secondé par M. Gédéon Labelle que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à dénotifier l'Inspecteur de mairie Joseph Laindar de faire son devoir faire repasser les chemins sans son contrôle sans y avoir apres avis et de fournir le dit inspecteur de mairie s'il ou fait son devoir.

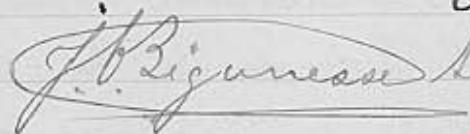
Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lagnau secondé par M. James Mc Gibbon que M. Gédéon Labelle soit autorisé à engager une personne pour allumer la lampe sur le pont et l'éteindre avec prie de 60\$ par mois.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. Joseph Lagnau que la séance soit levée.

Adopté unanimement.



lect. trs.

P.E. Forget

Marie

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa}

Municipalité du Canton Joly

A une session général du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le treizième jour de juillet mil neuf cent et dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Target et M. M. les Conseillers Joseph Lemire; Gédion Labelle; Joseph Gagnon; James Mc Gibbon; Pacificque Labelle; Jeremy Boivin formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est voté et ordonné et ce conseil à l'unité et ordonne par résolutions communes suivantes:

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Joseph Lemire que les résolutions jassées à la séance des Maîtres de juin <sup>dernier</sup> soient confirmées moins la résolution qui autorise M. le Maire et M. le Secrétaire à signer le bail solidaire de M. P. Target où laquelle résolution sera considérée au la séance prochain.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Gédion Labelle secondé par M. Joseph Lemire que M. le Maire P. E. Target soit autorisé à prendre des informations auprès de M. de Sole Bastien Anquetan sujet de la location de la salle publique, c'est à dire si le Conseil peut par résolution ou par règlement louer une salle et passer un bail à l'effet de louer une salle publique pour le Conseil durant 10 ans.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Gédion Labelle secondé par M. Pacificque Labelle que M. les inspecteurs de

maire sautant - n'oppose de faire faire les deschets  
morts de front et les manteles avec d'une largeur  
de 15 pieds de la rive et bien bâti.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Dumas secondé par M.  
James Mc Leod que M. l'inspecteur de voirie  
du village soit autorisé à faire un canal basé  
depuis la propriété de M. Bsp. Nault, traverse la  
rue et la propriété de M. H. W. Legari et que le bout  
de ses branques soient payés par les intéressés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Gédion Labelle que les campêts suivants  
soient payés et collectés de la Marinière suivante.

A. M. Pierre Beriot payable par M. Jas. Larivière  
\$2.50; à M. Joseph Langlois payable \$1.50; à M.

Fredéric Langlois \$2.50 payable par les intéressés  
de la Mante du rang I; à La Labelle Lumber Co.

13 Janvier 1901 payé à M. Gédion Labelle \$1.00; à Pierre  
Dauphin \$3.37 payable par l'arrandissement  
et les intéressés des rangs 10 et 6. du canton Galy.

à Bsp. Nault fils \$0.50 payable par les intéressés  
de la Mante Brissard. à M. Lemeray Gadard \$3.75-  
payable par les intéressés, Pierre Nault, Ernest  
Bernard; Charles Martin, Israël Nault.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Gédion Labelle que le procès-verbal aman-  
dant par le procès-verbal fait par M. François  
Manderville, fait par J. A. Bijaunasse surintendant  
spécial soit homologué avec les arrandements  
suits: La Clause N° 5 soit arrandée en lissant  
que Charles Church Lane construise le bout de mantele  
partant de la ligne du chemin de fer du chemin de front-

du lot N<sup>o</sup>. 27 jusqu'au bord de l'ancien chemin de ligne  
avant le pont; 2<sup>e</sup> que la clause N<sup>o</sup>. 11 soit annulée en  
lissant que Charles Church & Sons devront enterrer  
le pont niché sur le N<sup>o</sup>. 27 du rang le long A.

*J. Bignouesse et. fils* Adopté unanimement.

*Proposé Jules M.* P. E. Forget Maire

Conformément à son avisement  
le Conseil s'assemble à deux heures de l'après  
midi sans présent à la seconde M. M. les Con-  
seillers Pacificie Labelle; James Mc Gibban;  
Jeremy Baivin; Joseph Demers; Gédéon Labelle;  
Joseph Gagnon formant un quorum sous  
la présidence de M. James Mc Gibban pro-  
Maire.

Proposé par M. Jeremy Baivin secondé par  
M. Gédéon Labelle que M. James Mc Gibban  
soit nommé pro-Maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Baivin secondé par M.  
Joseph Gagnon que le rôle d'évaluation pour  
l'année 1900 soit arrondi comme suit:  
Jaurier Draine \$100; François Mandeville  
\$300; Edward Godard \$50; Alphonse Langlois \$200.  
Ernest Duvall \$100; Théophile Leblanc \$50.00;  
Philias Gauthier \$100; J. A. Bignouesse <sup>dT. Prostast</sup> \$200  
Charles Church & Sons. \$200. La Campagne de bûches  
du Lac Labelle \$300; A. M. Poston \$200. John  
Jaurier Draine \$100. Augustin Langlois \$100.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
que la résignation de M. Baivin ne soit pas acceptée.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par  
M. Joseph Gagnon que la régo résigna  
demande de la résignation de M. Jeremy

Bairin comme conseiller soit accepté.

Adopté —

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que il soit préparé un règlement à l'effet d'imposer une taxe pour payer les dettes de la dite Municipalité du Canton Joly —

Adopté unanimement?

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Bignasse Secrétaire J. Mc Gibbon  
pro-Maire

Canada    Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Ottawa

} A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour d'aout mil neuf cent-dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. C. Target et M. M. les Conseillers

Pacifique Labelle; Gédéon Labelle; James Mc Gibbon Joseph Gagnon formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolution communément ainsi:

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. James Mc Gibbon que les résolutions jasées à la séance du troisième jour de juillet dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. Pacifique Labelle que la somme

13 Juin 1901 à T. Provost des 75 \$ pour refaire le front sur la chute et faire les enseignes <sup>à M. François Provost</sup> soit Jazy et que payable par la Municipalité; et que la somme de \$1.00 pour construction du Canal de la rue du village faire le mois de Juillet au 6 Aout 1900 payable à M. François Provost, payable par les intérêses.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Pacificus Labelle que la somme de \$3.75 pour 3 jours d'ouvrage au Canal laisse sur la grande rue soit soit-Jazy à M. Alfred Ray payable pour les intérêses <sup>dans l'intervalle</sup> qui donne les terrains d'amenagement de l'eau dans le dit Canal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gédéon Labelle que la somme de \$14.54 pour 13.04 pieds de madriers de friche à 9<sup>50</sup> soit-Jazy à La Labelle Lumber Co; \$1.20 pour 30 bles de clous à 4¢ soit-Jazy à P. E. Target; la \$6.00 pour 2 jours d'ouvrage pour scierage soit-Jazy à M. Napoléon Martel soit payable par les intérêses qui donne de l'eau au canal de la Rue principal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gédéon Labelle que M. l'Inspecteur de voirie du rang à M. Johann Vallee soit autorisé à faire faire ou rendre les travaux sur les chemins de front ou de route dans le dit rang qui n'ont pas été faits et que le Maintien-dépense sur ces dits chemins soient collecté des intérêses.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. James McLellan que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de pourvoire l'Inspecteur de voirie Joseph Lainelan par ce qu'il ne fait pas son devoir sur plainte de M. Joseph Gagnan.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnan secondé par M. Pacifique Labelle que le règlement N° 17 soit modifié pour prélever par cotisation la somme de quatre cent piastres pour payer les dépenses du dit conseil soit formuler sans amendement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnan secondé par M. Gédéon Labelle que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à préparer un règlement pour déterminer que le pain devra peser six livres et le pain de fer chauffage mesurer  $8 \times 4$  pieds mesure française;

2<sup>e</sup> Qu'une amende de deux piastres pour chaque contrevenant.

3<sup>e</sup> Autoriser la confiscation au profit des pauvres de la Municipalité.

4<sup>e</sup> Nommer un inspecteur au gré du dit conseil qui sera chargé de faire exécuter le dit règlement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnan secondé par M. Gédéon Labelle que il soit fait le changement suivant que le lot N° 18 du rang I soit entériné officiellement nom de Pierre Verville

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibbons secondé par M. Joseph Gagnon que M. Paul Labelle soit nommé surintendant spécial pour verbaliser les rues du village et les cours d'eau dans les limites du dit village qui sont comprises dans le dit-terres verbalisées - les lots N° 27 & 28 du rang A ; 25 et 26 du rang B pour la somme de 15 arpents aux chagrin lot.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Pacifique Labelle que M. Pierre Dauphin fils soit nommé conseiller en remplacement de M. Jeremy Beinin.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Gibbons que M. Camille Labelle soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Pierre Dauphin fils qui a résigné.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. James Mc Gibbons que M. le secrétaire trésorier soit autorisé à offrir à M. Mederic Dauphin la somme de \$21.15 pour assurer l'entretien des rues du village et sur son refus <sup>d'accepter</sup> le dit Conseil se laissera suivre.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Pacifique Labelle que M. le secrétaire trésorier soit autorisé de préparer un bail à l'effet de laisser de M. Tressier Target que celle publique au prix de cent dollars par année durant dix ans. V. que M. le

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédien Labelle secondé par M.  
Pacifique Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

P.E. Forget

Maire

Canada  
Province de Québec  
District d' Ottawa

J.P. Lignanec

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du  
Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions  
le quatrième jour de Septembre mil neuf cent -  
soixante heures de l'avant-midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec à laquelle session sont présent M. le  
Maire P. E. Forget et M. les Conseillers Gédien  
Labelle; Pacifique Labelle; James Mc Giban;  
Joseph Gagnon.

Haut - statut et ordonne et ce conseil statut et  
ordonne par résolutions suivantes:

P.E. Forget

Proposé par M. Gédien Labelle secondé par  
M. Joseph Gagnon que les résolutions passées  
à la session du sixième jour d'auant-dit  
confirmer.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M.  
Gédien Labelle que le règlement N° 18 soit  
pratiqué avec l'amendement suivant: Que  
l'article N° 6 soit rebâchi du dit règlement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
Pierre Dauphin fils que M. G. Riard soit  
nommé inspecteur pour faire exécuter le  
règlement N° 18.

Adopté unanimement -

✓ Profosé par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Kibben que il soit accordé un délai de trente-jours à M. Louis Labelle pour tenir un arrondissement spécial pour dresser le procès-verbal des rues et des cours d'eau du village de Labelle.

Adopté unanimement.

Profosé par M. Léopold Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que le compte présenté par M. Pierre Marinier fils inspecteur de voirie soit accepté et que la somme de \$50.00 soit payé à M. Joseph Marin et que la dite somme soit payé par l'arrondissement du rang lettre B et soit collecté par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement.

Profosé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Pacifique Labelle que le compte de M. Napoléon Vallée inspecteur de voirie comme <sup>soit accepté</sup> soit \$150.00 pour barrage fait à la Mantle du Rang 1 payable par l'arrondissement; \$2.00 pour bravaise fait à la Mantle 1 pour Pierre Blau payable par le dit Pierre Blau.

Adopté unanimement.

Profosé par M. Léopold Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que le compte de M. Joseph Savard soit accepté; que la somme de \$0.50 soit payé par M. François Hogue pour bravaise fait à la Mantle Briseau.

Adopté unanimement.

Profosé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Léopold Labelle que le compte présenté par M. Jean Vallée inspecteur de voirie soit accepté que la somme de \$16.00 soit payé à

Récom de M. Wildan la

somme de \$16.00 le 12 Dec. 1900

Récom de G. Florand la

somme de \$15, le 20 Sept. 1900

M. William Marier fils payable par M. Ruben  
Wildan et la somme de \$15.00 payable à M.  
G. B. Bediloff payable par M. Gilbert Florand  
collectable par le secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par  
M. Joseph Légaré que il soit payé à M.  
Hectorville Labelle la somme de \$2.50 pour  
compétition des banies placées dans la salle  
publique.

Adopté unaniment.

Proposé par M. Joseph Légaré secondé par M.  
James Mc Gibbon que sur le rapport de l'inspec-  
teur de voirie Napoléon Paquet, le dit inspecteur  
de voirie soit autorisé à vendre, faire réparer,  
faire empêtranner tout-chemin suivant la  
loi et d'en faire payer le prix de vente à son  
les intérêts aménager les portes de clôtures.

Adopté unaniment.

Proposé par M. Joseph Légaré secondé par  
M. Pacifique Labelle que aux régulières présentées  
par M. M. Barnille Labelle; Pierre Paquet;  
Hercule Lhuas que M. J. A. Bigras soit nom-  
mé surveillant spécial pour surveiller les chemins  
de grant et de mante des lots n° 1 et 2 du Canton  
Joly.

Adopté unaniment.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par  
M. Pacifique Labelle que la séance soit levée

P. Forget

J. Bigras Secrétaire.

Marie

Canada      Municipalité du Canton Joly.  
 Province de Québec }  
 District d'Ottawa } A une session générale du Conseil Municipal du  
 Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions  
 le premier jour de Octobre mil neuf cent et dix heures  
 de l'avant midi conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec à la  
 quelle assise sont présents M. le Maire P. E.  
 Target et M. M. les Conseillers Gédéon Labelle,  
 Joseph Demers, Pierre Dauphin fils; Joseph Gagnan,  
 James Mc Gibbon; Pacifique Labelle formant un  
 quatuor sans la présence de M. le Maire.  
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue et  
 déclare par résolution comme suit:

Profosé par M. Joseph Gagnan secondé par M.  
 Joseph Demers que le Compte de M. L. Labelle  
 soit accepté et payé par M. A. Provost au montant  
 de \$2.50. le dit L. Labelle devra assurerment sur  
 dit compte.

Profosé par M. Joseph Gagnan secondé par M.  
 Gédéon Labelle que les résolutions passées à  
 la session du conseil le sixième jour de Septembre  
 1940 soient confirmées.

Adoptés unanimement  
 Profosé par M. Gédéon Labelle secondé par M.  
 Pierre Dauphin fils que M. P. E. Target Maire  
 soit autorisé à faire faire dange bancs pour  
 placer dans la salle publique.

Adopté unanimement.

Profosé par M. Joseph Gagnan secondé par M.  
 James Mc Gibbon que M. le Secrétaire Trésorier  
 soit autorisé à trouver une personne pour alerter  
 entretenir le Compte sur le pont au prix de vingt  
 dollars par mois et moitié.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pouffigne Labelle secondé par M. Joseph Demers que le Compté présenté par M. Alphonse Belanger inspecteur de voirie ait accepté; \$12.50 payable à M. Jules Brassard payable par l'arrondissement de la Manche Brassard \$2.00 à Alphonse Belanger; à Alphonse Belanger fils \$2.50; à Jules Lalande \$2.50; à Joseph Gagnon \$1.00 payable par le propriétaire du N° 13 du rang 4.; à Alphonse Lalande <sup>payé le 25 Avril 1901</sup> \$0.25 payable par le propriétaire du lot N° 13 rang 4.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedean Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

*J. Bégin* Sec. Trés.      *P. E. Forget*  
Maire

Province de Québec } Municipalité du Canton Joly -  
District d'Ottawa }

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquième jour de Novembre mil neuf cent-dix heures de l'anant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M. M. les Conseillers Gedean Labelle; Pierre Dauphin; Barnes Mc Leebaw; Joseph Demers Jeannin un garçon sans la présidence de M. le Maire Il est statué et ordonné que le conseil se tienne et ordonne par résolution suivante:

Proposé par M. Gedean Labelle secondé par M. Pierre Dauphin que la séance soit adjournée au sixième jour de Novembre à dix heures de-

l'après midi.

Adopté unanimement.

Wilfrid Martin

P. E. Forget

Aproposé par J. B. Gagnon Secrétaire.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Foley

Il vint session spéciale du Conseil Municipal du Canton Foley tenue à la salle ordinaria des sessions le dixième jour de Novembre mil neuf cent soixante deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M. M. les conseillers Joseph Gagnon; Pierre Dauphin fils; Gédéon Labelle formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que les résolutions passées au récent conseil précédent soient confirmées.

Adopté unanimement

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gédéon Labelle que le compte présenté par M. J. B. Berthiaume au montant de \$ 2046 <sup>compté</sup> par ci détaillé dans sait-dit compte payable par le dit Conseil.

Adopté unanimement

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gédéon Labelle que le compte présenté par l'inspecteur de voirie M. John Valli pour

exemption des taxes du chemin de fer de la Marle  
du rang A au montant de quatre mille dix piastres  
soit laquelle somme doit étre payée à M. J. B. Ber-  
thiaume payable par les Intéressés du rang A. obli-  
table par le Secrétaire Trésorier soit accepté.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédéon Labelle secondé par M.

Pierre Dauphin fils que la séance soit levée.

J. Bignaness

secrétaire.

P. E. Forget

Maire.

Province de Québec } Municipalité du Cantin Joby.

District de Ottawa }

A une session générale du Conseil Municipal  
du Cantin Joby à la salle ordinaire des sessions  
le treizième jour de décembre mil neuf cent-  
soixante-neuf ans dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M.

M. les Conseillers Joseph Gagnon; Joseph Bernier;  
Pacifique Labelle; James Mc Gibban formant un  
gouvernemt sans la présence de M. le Maire  
Hartstotki et ordonné et le conseil voté et voter  
par résolutions communes suit:

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. James Mc Gibban que les séances de réunion  
passées à la dernière session soient confirmées

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Joseph Bernier que le Secrétaire-Trésorier soit  
autorisé à faire vendre au conseil de ce muni-

ce lot N° 6, 7 du rang B. pour la somme de  
\$10.88.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par

M. Jacques Mc Lellan que les comptes présentés par M. P. Labelle inspecteur de voirie soient acceptés; \$150 payable par Rubin Wilden; \$150 payable par Gilbert-Florand; laquelle somme devra être payée à M. Pacifique Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers <sup>secondé</sup> par M. Pacifique Labelle que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à verser au bus échoué pour mettre de la neige sur le pont-moulu durant l'hiver.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Joseph Bagnard que le compte présenté par M. Alfred Belanger inspecteur de voirie soit accepté tel quel compte se maintenant à la somme de \$15.

2<sup>e</sup> Une rue que l'inspecteur de voirie a fait rouverte dans le chemin de front des lots N° 18, 20 du rang L. pour plus que \$5:00 par chaque et est plus 3<sup>e</sup> Rue pour se conformer à la loi le conseil accepte le compte pour la somme de \$10.00, dont \$5.00 soit payé à M. Louis Gauthier; \$4.00 à M. Hubert Bouthillier; \$1.<sup>50</sup> à M. Sophie Viray.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Joseph Bagnard que M. G. Biard soit notifié de nous faire son rapport au sujet des amendes en rapport des demandes qui ont été payées pour les personnes qui ont été en contrevenance au règlement N° 15.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Bagnard secondé par M. Joseph Demers que la propriété de la grange soit exemptée de taxes du conseil durant

94

enq. ans.

Adopté immédiatement.

Proposé par M. Joseph Légaré secondé par M.  
Pacifique Labelle sait que la séance soit adjournée.

Adopté immédiatement.

J. Légaré  
dict. this

P. Labelle  
Main